

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2023**

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**31 DÉCEMBRE 2023**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<u>Pages</u>
<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	1-3
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉ</b>	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	4
ÉTAT DES RÉSULTATS	5
ÉTAT DE L'ACTIF NET	6
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	7
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS	8-13



1.

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres de  
l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés (l'« Association »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de l'actif net et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

.../2



2.

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)**

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;

.../3



3.

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)**

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

McCay Duff LLP  
McCay Duff LLP  
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
le 6 avril 2024.

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNS PLANIFIÉS**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	<u>Bureau national</u>	<u>Chapitres</u>	<u>Fondation de l'ACDPD</u>	<u>Total 2023</u>	<u>Total 2022</u>
<b>ACTIF À COURT TERME</b>					
Encaisse	754 283 \$	240 287 \$	752 921 \$	<b>1 747 491 \$</b>	2 262 688 \$
Placements à court terme (note 4)	100 000	15 000	500 000	<b>615 000</b>	45 000
Comptes débiteurs	23 405	-	14 810	<b>38 215</b>	239 291
TVH à recevoir	-	-	40 784	<b>40 784</b>	132 056
Frais payés d'avance	<u>49 162</u>	<u>-</u>	<u>14 588</u>	<b><u>63 750</u></b>	<u>86 190</u>
	926 850	255 287	1 323 103	<b>2 505 240</b>	2 765 225
<b>PLACEMENTS À LONG TERME</b> (note 4)	-	30 000	150 000	<b>180 000</b>	45 000
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> (note 5)	5 619	-	-	<b>5 619</b>	7 725
<b>ACTIFS INCORPORELS</b> (note 6)	<u>46 743</u>	<u>-</u>	<u>50 291</u>	<b><u>97 034</u></b>	<u>48 648</u>
	<u><u>979 212 \$</u></u>	<u><u>285 287 \$</u></u>	<u><u>1 523 394 \$</u></u>	<b><u><u>2 787 893 \$</u></u></b>	<u><u>2 866 598 \$</u></u>
<b>PASSIF À COURT TERME</b>					
Comptes créditeurs et charges à payer	95 772 \$	3 985 \$	38 084 \$	<b>137 841 \$</b>	101 672 \$
Versement de la taxe de vente à payer	16 155	-	-	<b>16 155</b>	16 718
Produits reportés (note 7)	587 581	-	365 084	<b>952 665</b>	1 331 886
Dû au bureau national (de la Fondation de l'ACDPD) (note 1)	( 18 622)	-	18 622	-	-
Dû aux chapitres (par le bureau national) (note 1)	21 083	( 21 083)	-	-	-
Dette à court terme (note 8)	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>60 000</u>
	701 969	( 17 098)	421 790	<b>1 106 661</b>	1 510 276
<b>ACTIF NET</b>					
Non affecté	127 243	302 385	161 604	<b>591 232</b>	696 322
Fonds de réserve de stabilité affecté à l'interne (note 9)	150 000	-	320 000	<b>470 000</b>	300 000
Fonds Volonté de faire affecté à l'interne (note 9)	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>620 000</u>	<b><u>620 000</u></b>	<u>360 000</u>
	<u>277 243</u>	<u>302 385</u>	<u>1 101 604</u>	<b><u>1 681 232</u></b>	<u>1 356 322</u>
	<u><u>979 212 \$</u></u>	<u><u>285 287 \$</u></u>	<u><u>1 523 394 \$</u></u>	<b><u><u>2 787 893 \$</u></u></b>	<u><u>2 866 598 \$</u></u>

Approuvé au nom du conseil :

\_\_\_\_\_  
Directeur

\_\_\_\_\_  
Directeur

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNS PLANIFIÉS**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉ**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	<u>Bureau national</u>	<u>Chapitres</u>	<u>Fondation de l'ACPDP</u>	<u>Total 2023</u>	<u>Total 2022</u>
<b>PRODUITS</b>					
Adhésions et parrainage à la campagne Volonté de faire	-	-	1 268 132 \$	1 268 132 \$	1 330 496 \$
Congrès	553 523	-	-	553 523	439 133
Frais d'adhésion	373 156	-	-	373 156	333 335
Cours de formation et programme de désignation	40 642	-	301 792	342 434	340 177
Dons	-	-	322 532	322 532	484 685
Intérêts et autres	55 131	9 058	14 218	78 407	18 356
Événements de chapitre	-	47 806	-	47 806	24 764
Offres d'emploi	36 250	-	-	36 250	42 610
Commandites Un héritage à partager et autres	-	6 412	-	6 412	19 154
	<u>1 058 702</u>	<u>63 276</u>	<u>1 906 674</u>	<u>3 028 652</u>	<u>3 032 710</u>
<b>CHARGES</b>					
Campagne Volonté de faire	-	-	903 750	903 750	1 422 680
Personnel	447 439	-	279 964	727 403	692 002
Congrès	501 639	-	-	501 639	365 638
Honoraires professionnels	141 269	-	44 776	186 045	148 090
Administration	63 272	43 345	29 956	136 573	150 793
Repas, voyage et hébergement	28 039	-	71 229	99 268	85 503
Collecte de fonds	-	-	69 366	69 366	69 847
Événements de chapitre	-	34 727	-	34 727	39 387
Frais d'adhésion et honoraires	11 643	-	15 878	27 521	28 678
Loyer	10 470	-	6 980	17 450	16 821
Un héritage à partager	-	-	-	-	568
	<u>1 203 771</u>	<u>78 072</u>	<u>1 421 899</u>	<u>2 703 742</u>	<u>3 020 007</u>
<b>PRODUITS (CHARGES) NETS (NETTES) POUR L'EXERCICE</b>	<u>( 145 069) \$</u>	<u>( 14 796) \$</u>	<u>484 775 \$</u>	<u>324 910 \$</u>	<u>12 703 \$</u>

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNS  
PLANIFIÉS**

**ÉTAT DE L'ACTIF NET CONSOLIDÉ**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	<u>Bureau national</u>		<u>Chapitres</u>	<u>Fondation de l'ACDP</u>			<u>Total 2023</u>	<u>Total 2022</u>
	<u>Non affecté</u>	<u>Fonds de réserve de stabilité affecté à l'interne</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Fonds de réserve de stabilité affecté à l'interne</u>	<u>Fonds Volonté de faire affecté à l'interne</u>		
<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	179 013 \$	150 000 \$	301 500 \$	215 809 \$	150 000 \$	360 000 \$	<b>1 356 322 \$</b>	1 343 619 \$
Produits (charges) nets (nettes) pour l'exercice	( 145 069)	-	( 14 796)	484 775	-	-	<b>324 910</b>	12 703
Contribution des chapitres au la Fondation de l'ACDP	( 40 539)	-	40 539	-	-	-	-	-
Bourses du congrès	19 858	-	( 19 858)	-	-	-	-	-
Frais d'administration	99 782	-	-	( 99 782)	-	-	-	-
Frais d'administration - Campagne Volonté de faire	9 198	-	-	( 9 198)	-	-	-	-
Parrainages	<u>5 000</u>	<u>-</u>	<u>( 5 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	( 51 770)	-	885	375 795	-	-	<b>324 910</b>	12 703
Transfert au fonds de réserve de stabilité affecté à l'interne	-	-	-	( 170 000)	170 000	-	-	-
Transfert du fonds Volonté de faire affecté à l'interne	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>( 260 000)</u>	<u>-</u>	<u>260 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>SOLDE - À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u><u>127 243 \$</u></u>	<u><u>150 000 \$</u></u>	<u><u>302 385 \$</u></u>	<u><u>161 604 \$</u></u>	<u><u>320 000 \$</u></u>	<u><u>620 000 \$</u></u>	<u><u>1 681 232 \$</u></u>	<u><u>1 356 322 \$</u></u>

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>AFFECTATION/UTILISATION DE LA TRÉSORERIE</b>		
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Produits nets pour l'exercice	324 910 \$	12 703 \$
Élément sans effet sur la trésorerie :		
- amortissement	<u>2 106</u>	<u>3 209</u>
	<b>327 016</b>	15 912
 Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
- comptes débiteurs	201 076	( 146 268)
- TVH à recevoir	91 272	( 69 955)
- frais payés d'avance	22 440	4 988
- comptes créditeurs et charges à payer	36 170	27 996
- versement de la taxe de venter à payer	( 563)	( 2 658)
- produits reportés	<u>( 379 221)</u>	<u>892 135</u>
	<u>298 190</u>	<u>722 150</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	( 1 290)
Acquisition d'actifs incorporels	( 48 386)	( 46 196)
Variations des placements (nets)	<u>( 705 000)</u>	<u>( 50 000)</u>
	<u>( 753 386)</u>	<u>( 97 486)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à court terme	<u>( 60 000)</u>	<u>-</u>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE AU COURS DE L'EXERCICE</b>	<b>( 515 196)</b>	624 664
 Situation de la trésorerie – au début de l'exercice	<u>2 262 688</u>	<u>1 638 024</u>
<b>SITUATION DE LA TRÉSORERIE – À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u><u>1 747 492</u></u> \$	<u><u>2 262 688</u></u> \$

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2023**

**1. ORGANISATION**

L'Association canadienne des professionnels en dons planifiés (l'« Association ») a été constituée sans capital-actions en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. L'Association a pour but de soutenir la philanthropie en favorisant le développement et la croissance des dons planifiés en faisant ce qui suit : développer les connaissances et offrir de l'éducation; sensibiliser et promouvoir la philanthropie; créer des liens et faciliter les partenariats; et s'engager dans des dialogues nationaux et influencer les politiques publiques. Aux fins de l'impôt sur le revenu canadien, l'Association est considérée comme un organisme sans but lucratif, qui est exonéré d'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

En avril 2016, l'Association a créé la Fondation de l'ACPDP, dont le but est de promouvoir et de maintenir l'efficacité et des normes de pratique élevées dans les domaines des dons planifiés, des collectes de fonds et d'autres services philanthropiques au profit du public. La Fondation de l'ACPDP a été constituée sans capital-actions en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Association a le pouvoir d'élire et de révoquer les membres du conseil d'administration de la Fondation de l'ACPDP. Toutes les transactions entre les deux organisations sont reflétées en tant que transactions interfonds dans l'état consolidé de l'actif net.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, la Fondation de l'ACPDP a assumé la direction et la responsabilité des activités d'éducation et a engagé l'Association en vertu d'une convention d'agence pour offrir des cours et des webinaires en son nom. Une entente de service est également en place pour recouvrer les coûts administratifs, de communication, de marketing, de développement de fonds et de services financiers fournis par l'Association à la Fondation de l'ACPDP.

Les montants dus à la Fondation de l'ACPDP et/ou aux chapitres, ou par la Fondation de l'ACPDP et/ou les chapitres, à la fin de l'exercice ne portent pas intérêt et ne comportent pas de conditions de remboursement particulières.

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLE**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales conventions comptables de l'Association vont comme suit :

(a) Constatation des produits

L'Association applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les restrictions liées sont réglées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et le recouvrement est raisonnablement assuré.

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2023**

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLE (suite)**

(a) Constatation des produits (suite)

Les produits des événements de chapitre et du congrès sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle l'événement ou du congrès a lieu. Les produits de la conférence comprennent les frais d'inscription et les commandites.

Les produits des cotisations sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont gagnés.

Les produits des cours de formation sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le cours donné a lieu.

Les produits de parrainage sont comptabilisés au prorata des avantages connexes qui ont été reçus par le parrain par rapport aux avantages totaux disponibles grâce au parrainage.

Les revenus d'offres d'emploi sont comptabilisés sur la période pendant laquelle l'offre d'emploi est active.

Les produits d'intérêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

(b) Comptabilités par fonds

Le Fonds du bureau national rend compte de l'actif, du passif et de l'actif net, y compris l'actif net non affecté et le fonds de réserve de stabilité affecté à l'interne, du bureau national, ainsi que les produits et les charges des activités nationales.

Le Fonds des chapitres rend compte de l'actif, du passif et de l'actif net des chapitres, ainsi que des produits et des charges liés aux activités et initiatives locales des chapitres.

Le Fonds de la Fondation de l'ACPDP rend compte de l'actif, du passif et de l'actif net, y compris l'actif net non affecté, le fonds de réserve de stabilité affecté à l'interne et le fond Volonté de faire affecté à l'interne, de la Fondation de l'ACPDP, ainsi que les produits gagnés et les charges engagées par la Fondation de l'ACPDP, comme décrit à la note 1.

(c) Immobilisations corporelles, actifs incorporels et amortissement

Les immobilisations corporelles et actifs incorporels sont comptabilisés au coût à l'acquisition moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé comme suit :

Équipement informatique	30 %	méthode de l'amortissement décroissant
Équipement de bureau	20 %	méthode de l'amortissement décroissant

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2023

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLE (suite)**

(c) Immobilisations corporelles, actifs incorporels et amortissement (suite)

Les immobilisations corporelles et actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'un actif pourrait s'être déprécié. Les actifs sont soumis à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable nette à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. S'il est déterminé que la juste valeur ou le coût de remplacement de l'actif est inférieur à sa valeur comptable nette, la dépréciation qui en résulte est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats. Toute perte de valeur comptabilisée n'est pas reprise.

(d) Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

(e) Biens et services contribués

L'Association bénéficie des services de nombreux bénévoles qui ont apporté des contributions importantes. Étant donné que ces services ne sont normalement pas achetés par l'Association et qu'il est difficile de déterminer leur juste valeur, la valeur de ces services n'est pas reflétée dans les présents états financiers. Les biens et services contribués sont comptabilisés lorsqu'une juste valeur peut être raisonnablement estimée et lorsqu'ils seraient utilisés dans le cours normal des activités et auraient autrement été achetés.

(f) Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Association se composent de l'encaisse, des placements, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs.

*Évaluation*

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la comptabilisation initiale.

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2023**

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLE (suite)**

(f) Instruments financiers (suite)

*Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Le montant de la dépréciation ou de la reprise ultérieure est comptabilisé aux résultats. Une dépréciation précédemment comptabilisée peut être reprise dans la mesure de l'amélioration.

**3. RISQUES FINANCIERS ET CONCENTRATIONS DE RISQUES**

La direction est d'avis que l'Association n'est pas sujette à des risques importants liés aux risques de marché, de liquidité, de crédit, de change ou de taux d'intérêt résultant de ses instruments financiers. Il n'y a eu aucune modification des expositions au risque depuis l'exercice précédent.

**4. PLACEMENTS**

Le solde des placements à court terme est constitué de CPG dont les taux d'intérêt annuels varient de 0,80 % à 5,15 % (2022 - 0,60 % à 1,80 %) et dont les dates d'échéance s'échelonnent du 21 janvier 2024 au 30 septembre 2024 (2022 - du 28 février 2023 au 2 octobre 2023).

Le solde des placements à long terme comprend des placements en CPG avec des taux d'intérêt allant de 1,45 à 5,15 % et des dates d'échéance allant du 21 avril 2025 au 21 avril 2027 (en 2022, de 0,80 à 3,00 %, du 28 février 2024 au 21 avril 2027).

**5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<b>2023</b>		<b>2022</b>	
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>
Équipement informatique	43 341 \$	39 414 \$	<b>3 927 \$</b>	5 610 \$
Équipement de bureau	<u>18 276</u>	<u>16 584</u>	<u><b>1 692</b></u>	<u>2 115</u>
	<u><u>61 617 \$</u></u>	<u><u>55 998 \$</u></u>	<u><u><b>5 619 \$</b></u></u>	<u><u>7 725 \$</u></u>

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2023**

**6. ACTIFS INCORPORELS**

Le solde des actifs incorporels comprend les frais de développement du site web, qui sont partagés entre le bureau national et la Fondation de l'ACPDP. Puisque le site web n'était pas disponible pour utilisation en date du 31 décembre 2022, aucune charge d'amortissement n'a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**7. PRODUITS REPORTÉS**

Les produits reportés se rapportent aux cotisations d'adhésion reçues s'appliquant aussi à l'année suivante; aux frais de cours, aux frais du congrès, aux parrainages et aux événements payés à l'avance.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Bureau national		
Frais de conférence et parrainages	371 869 \$	332 397 \$
Cotisations des membres	<u>215 712</u>	<u>171 463</u>
	<u>587 581</u>	<u>503 860</u>
Fondation de l'ACPDP		
Cours de formation	89 434	114 849
Campagne Volonté de faire	<u>275 650</u>	<u>713 177</u>
	<u>365 084</u>	<u>828 026</u>
	<u><u>952 665</u></u> \$	<u><u>1 331 886</u></u> \$

**8. DETTE À COURT TERME**

L'Association a reçu un prêt de 60 000 \$ du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (« CUEC »). Le prêt CUEC ne porte pas d'intérêt jusqu'à la date d'échéance initiale du 18 janvier 2024.

Selon l'accord de prêt à terme du CUEC, si au moins 40 000 \$ du montant du prêt est remboursé d'ici le 18 janvier 2024, le solde restant sera annulé. Ce montant a été remboursé en décembre 2023 et la partie renonçable a été comptabilisée en tant qu'intérêts et autres produits au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2023**

**9. ACTIF NET AFFECTÉ À L'INTERNE**

Le fonds de stabilité de réserve est une réserve affectée à l'interne par le conseil d'administration pour couvrir les obligations légales minimales en cas de déficit de trésorerie imprévu ou de circonstances inhabituelles, ou pour investir dans les priorités stratégiques de l'Association au-delà des ressources disponibles des opérations générales. Tout ajout ou retrait de la réserve est effectué avec l'approbation du conseil d'administration.

Le projet Volonté de faire est un effort national d'éducation du public conçu pour inspirer plus de Canadiens à avoir un impact significatif sur les causes qui leur tiennent à cœur, avec un don dans leur testament à une œuvre de bienfaisance. Le but du fonds Volonté de faire affecté à l'interne est de fournir un soutien financier aux dépenses de la campagne dans le cas où les adhésions à la campagne et les parrainages seraient insuffisants, ou pour le redéveloppement de la campagne future.